



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 octobre 2018

n° 140-18

**Objet :** *RS - Bail à ferme sur une parcelle au lieu-dit La Trousse à La Ravoire*

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

*Aillon-le-Jeune*

*Aillon-le-Vieux*

*Arith*

Pierre Gerard

*Barberaz*

David Dubonnet

*Barby*

Catherine Chappuis

*Bassens*

*Bellecombe-en-Bauges*

Jean-Luc Berthalay

*Challes-les-Eaux*

Daniel Grosjean

*Chambéry*

Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar

*Cognin*

*Curienne*

*Doucy-en-Bauges*

*Ecole*

Annick Bonniez

*Jacob-Bellecombette*

Brigitte Bochaton

*Jarsy*

*La Compôte*

Jean-Pierre Fressoza

*La Motte-en-Bauges*

*La Motte-Servolex*

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

*La Ravoire*

*La Thuile*

*Le Châtelard*

Pierre Hemar

*Le Noyer*

*Les Déserts*

Michel André

*Lescheraines*

*Montagnole*

Jean-Maurice Venturini

*Puygros*

*Saint-Alban-Leysse*

Michel Dyen

*Saint-Baldoph*

Christophe Richel

*Saint-Cassin*

*Sainte-Reine*

*Saint-François de Sales*

Maryse Fabre

*Saint-Jean-d'Arvey*

Bernard Januel

*Saint-Jeoire-Prieuré*

Jean-Marc Léoutre

*Saint-Sulpice*

Louis Caille

*Sonnaz*

Daniel Rochoaix

*Thoiry*

*Vérel-Pragondran*

Jean-Pierre Coendoz

*Vimines*

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Marc Chauvin à Daniel Rochoaix - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoza - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Driss Bourida - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Florence Vallin-Balas

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 25 octobre 2018

délibération n° 140-18

objet **RS - Bail à ferme sur une parcelle au lieu-dit La Trousse à La Ravoire**

---

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la décision n° 067-14 du Bureau du 6 mars 2014 approuvant l'acquisition foncière agricole de six parcelles aux lieux-dits La Trousse et Châtaigneraies de La Trousse à La Ravoire.

Suite à l'acquisition foncière de ces six parcelles d'une surface de 4 ha 48 a 47 ca, Grand Chambéry s'était engagé à mettre les parcelles agricoles à disposition d'un exploitant par l'intermédiaire d'un bail rural ou de tout autre type de conventionnement garantissant le statut agricole des parcelles.

La commission d'orientation agricole, présidée par les services de l'Etat, a accordé le droit d'exploiter la parcelle F53, située à La Ravoire, à Frédérique Meyer-Lavigne, exploitante agricole à Challes-les-Eaux.

Il est proposé de mettre à disposition de Frédérique Meyer-Lavigne, la parcelle F53 d'une superficie de 3 ha 78 a 70 ca, par l'intermédiaire d'un bail à ferme de neuf ans. Le montant du fermage des terres est fixé à 205 € par an. Il sera actualisé chaque année compte tenu de la variation de l'indice national des fermages.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des baux,

**Vu** la décision n° 067-14 du Bureau du 6 mars 2014 approuvant l'acquisition foncière agricole de six parcelles aux lieux-dits La Trousse et Châtaigneraies de La Trousse à La Ravoire,

**Vu** l'acte de vente du 8 janvier 2015 de Chambéry Alpes Habitat au profit de Chambéry métropole pour l'acquisition de six parcelles aux lieux-dits La Trousse et Châtaigneraies de La Trousse à La Ravoire,

### **Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** le bail à ferme pour la location de la parcelle F53 d'une superficie de 3 ha 78 a 70 ca à Frédérique Meyer-Lavigne,

**Article 2 :** **précise** que le montant du fermage des terres est fixé à 205 € par an. Il sera actualisé chaque année compte tenu de la variation de l'indice national des fermages,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

**Article 4 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 140-18

**Objet de l'acte** : RS - Bail à ferme sur une parcelle au lieu-dit La Trousse à La Ravoire

**Thème Préfecture** : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

**Date de l'acte** : 25 octobre 2018

**Annexe** : projet bail à ferme-La Ravoire;

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20181025-lmc1H21378H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H21378H1

**Date de transmission en Préfecture** : 09 novembre 2018

**Date de réception en Préfecture** : 09 novembre 2018